



## Les CPA et les états financiers

Quelle est la différence entre une mission de compilation, une mission d'examen et une mission d'audit? Quel est le rôle du CPA? Voici les principaux repères pour s'y retrouver.

La plupart des entités, qu'il s'agisse d'une société par actions, d'un OSBL ou d'un organisme public, sont légalement tenues de présenter des états financiers annuels à leurs actionnaires, à leurs membres ou au gouvernement, selon le cas. Certaines d'entre elles sont aussi tenues par la loi de faire auditer leurs états financiers. Dans la plupart des cas, la direction d'une entité a la responsabilité, sous la surveillance des responsables de la gouvernance, de préparer les états financiers. Quant à la portée du mandat qui sera confié au CPA, elle varie selon les besoins de l'entité et les exigences auxquelles elle doit satisfaire.

Les comptables professionnels agréés (CPA) offrent trois types de services pour ce qui est des communications (ou déclarations) portant sur les états financiers : l'audit, l'examen et la compilation. Ces services sont exécutés par les CPA conformément au code de déontologie auquel ils sont assujettis et à des normes de certification établies par le Conseil des normes d'audit et de certification (CNAC). Les normes de certification sont contenues dans le *Manuel de CPA Canada – Certification* et elles comprennent les normes d'audit, d'examen et de compilation.

La nature et l'étendue des travaux effectués par le CPA influencent directement le niveau d'assurance ou de crédibilité conféré aux états financiers, de même que le coût des services d'audit, d'examen et de compilation. Pour chaque service, le CPA fournit une communication différente qui décrit l'étendue des travaux effectués et le niveau d'assurance exprimée par le CPA, qu'il s'agisse du rapport de l'auditeur indépendant, du rapport de mission d'examen ou de l'avis au lecteur.

### Trois types de services



Mission d'audit - Rapport de l'auditeur indépendant

F

Caractéristiques de la mission d'audit
<p><b>Nature de l'intervention</b> Application des normes d'audit généralement reconnues du Canada</p>
<p><b>Activité professionnelle réservée</b> Au comptable professionnel agréé (CPA) titulaire d'un permis de comptabilité publique</p>
<p><b>Particularités de la mission</b> L'audit fournit une assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.</p> <p>L'assurance « raisonnable » constitue le concept clé en matière d'audit et ne correspond pas à un niveau absolu d'assurance. Il est impossible de parvenir à l'assurance absolue en raison des limites inhérentes à l'audit qui font que la plupart des éléments probants sur lesquels l'auditeur s'appuie pour tirer des conclusions et fonder son opinion sont convaincants plutôt que concluants.</p>
<p><b>Normes de présentation</b> Choix de plusieurs référentiels d'information financière compris dans les principes comptables généralement reconnus (PCGR) canadiens</p>
<p><b>Devoirs spécifiques du CPA en vertu du Code de déontologie des CPA</b> Le membre ne doit pas signer, préparer, produire ou même associer son nom à tout document, alors qu'il sait ou devrait savoir qu'il contient des données erronées ou fallacieuses, par complaisance ou sans s'être assuré qu'il est conforme aux règles de l'art ou aux données de la science.</p>
<p><b>Niveau d'assurance</b> Exprime le niveau d'assurance le plus élevé (assurance raisonnable)</p>

Communication fournie à l'égard des états financiers<sup>1</sup>

### **Rapport de l'auditeur indépendant**

À l'attention du destinataire approprié

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de (NOM DE LA SOCIÉTÉ), qui comprennent le bilan (ou l'état de la situation financière) au (DATE), et les états des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux (RÉFÉRENTIEL D'INFORMATION FINANCIÈRE APPLICABLE), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de (NOM DE LA SOCIÉTÉ) au (DATE), ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux (RÉFÉRENTIEL D'INFORMATION FINANCIÈRE APPLICABLE).

Ville (Province)

Date

Signature appropriée du comptable professionnel agréé

Caractéristiques de la mission d'examen
<b>Nature de l'intervention</b> Application des normes d'examen généralement reconnues du Canada
<b>Activité professionnelle réservée</b> Au comptable professionnel agréé (CPA) titulaire d'un permis de comptabilité publique
<b>Particularités de la mission</b> L'examen repose essentiellement sur des demandes d'informations, des procédures analytiques et des entretiens portant sur les informations fournies au CPA par l'entité cliente.  L'objectif du CPA est de déterminer si les informations devant faire l'objet du rapport d'examen sont plausibles compte tenu de critères appropriés. Dans ce contexte, l'adjectif « plausible » est employé dans le sens de « qui semble digne de foi ».  Le CPA n'est pas tenu de recueillir des éléments probants de source interne ou externe à l'appui de ces informations, ni d'étudier ou d'évaluer le contrôle interne.
<b>Normes de présentation</b> Choix de plusieurs référentiels d'information financière compris dans les PCGR canadiens
<b>Devoirs spécifiques du CPA en vertu du Code de déontologie des CPA</b> Le membre ne doit pas signer, préparer, produire ou même associer son nom à tout document, alors qu'il sait ou devrait savoir qu'il contient des données erronées ou fallacieuses, par complaisance ou sans s'être assuré qu'il est conforme aux règles de l'art ou aux données de la science.
<b>Niveau d'assurance</b> Exprime un niveau d'assurance modéré

Communication fournie à l'égard des états financiers<sup>1</sup>

**Rapport de mission d'examen**

À (la personne qui retient les services du comptable professionnel agréé)

J'ai procédé à l'examen du bilan de (NOM DE LA SOCIÉTÉ) au (DATE), ainsi que des états des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. Mon examen a été réalisé conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada et a donc consisté essentiellement en demandes d'informations, procédures analytiques et entretiens portant sur les informations qui m'ont été fournies par la société.

Un examen ne constitue pas un audit et, par conséquent, je n'exprime pas une opinion d'audit sur ces états financiers.

Au cours de mon examen, je n'ai rien relevé qui me porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux (RÉFÉRENTIEL D'INFORMATION FINANCIÈRE APPLICABLE).

Ville (Province)

Date

Signature appropriée du comptable professionnel agréé

---

Mission de compilation - Avis au lecteur

F

Caractéristiques de la mission de compilation
<p><b>Nature de l'intervention</b> Application des normes de compilation du Canada</p>
<p><b>Activité professionnelle réservée</b> Au comptable professionnel agréé (CPA)</p>
<p><b>Particularités de la mission</b> La compilation consiste à compiler les états financiers d'une entité à partir des informations dont elle dispose sans fournir une quelconque forme d'assurance à l'égard de ces états.</p> <p>Le CPA reçoit des informations de la part d'un client et les présente sous forme d'état financier. Le CPA veille à l'exactitude arithmétique du regroupement des données.</p> <p>Certains clients et autres utilisateurs n'ont pas besoin d'états financiers comportant toutes les informations que l'on est normalement tenu de fournir dans les états financiers complets conformes à un référentiel comptable compris dans les PCGR canadiens, non plus que de l'assurance que peut leur fournir un CPA en procédant à un audit ou à un examen. Normalement, ces clients et utilisateurs ont accès ou peuvent avoir accès à des informations complémentaires.</p>
<p><b>Normes de présentation</b> Référentiel d'information financière choisi par la direction</p>
<p><b>Devoirs spécifiques du CPA en vertu du Code de déontologie des CPA</b> Le membre ne doit pas signer, préparer, produire ou même associer son nom à tout document, alors qu'il sait ou devrait savoir qu'il contient des données erronées ou fallacieuses, par complaisance ou sans s'être assuré qu'il est conforme aux règles de l'art ou aux données de la science.</p>
<p><b>Niveau d'assurance</b> N'exprime aucune assurance</p>

Communication fournie à l'égard des états financiers <sup>1</sup>
<p><b>Avis au lecteur</b></p> <p>J'ai compilé, à partir des informations fournies par la direction (ou le propriétaire) le bilan de (NOM DE LA SOCIÉTÉ) au (DATE), ainsi que les états des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de (PÉRIODE) terminée à cette date.</p> <p>Je n'ai pas réalisé une mission d'audit ou d'examen à l'égard de ces états financiers et, par conséquent, je n'exprime aucune assurance à leur sujet.</p> <p>Le lecteur doit garder à l'esprit que ces états risquent de ne pas convenir à ses besoins.</p> <p>Ville (Province) Date</p> <p>Signature appropriée du comptable professionnel agréé</p>

1. Selon les normes en vigueur pour les exercices financiers 2015 et 2016.